

Personne de référence : Henri Roeder
Tél. : +352 73 00 66 - 228
E-mail : henri.roeder@rosportmompach.lu

Autorisation n° EAU/AUT/20/1036

Avis au public

conformément à l'article 24, § 1 de la loi modifiée du
19 décembre 2008 relative à l'eau

Il est porté à la connaissance du public que l'Administration des ponts et chaussées, Division des ouvrages d'art, vient de demander l'autorisation requise en vertu de l'article 23 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau pour installer un ponton flottant sur le cours d'eau « Sûre » à Rosport.

Le résumé de la demande d'autorisation est déposé à la maison communale à Rosport, 9, Rue Henri Tudor, à partir du 21 janvier 2021 et peut y être consulté par tous les intéressés.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,
Le bourgmestre,



Le secrétaire,
contreseing, article 74 de la loi communale

